

15 JUILLET 2019

Versement prime anniversaire demandée par l'UNSA-SAMS

PRIME ANNIVERSAIRE 20 ANS CLINEA 30 ANS ORPEA

Nous vous informons que la prime exceptionnelle anniversaire demandée par l'UNSA-SAMS sera versée le lundi 15 juillet 2019.
(selon mode habituel de paiement de votre salaire - virement ou chèque)

Chaque collaborateur titulaire d'un contrat de travail au 15 juillet 2019 et cumulant 1 an d'ancienneté⁽¹⁾ au 30 juin 2019 en bénéficiera proportionnellement⁽²⁾ selon les critères suivants⁽³⁾ :

- Jusqu'à 100€ nets dès 1 an d'ancienneté
- Jusqu'à 150€ nets entre 2 et 5 ans d'ancienneté
- Jusqu'à 250€ nets dès 5 ans d'ancienneté

(1) Pour les CDD et CDI, le calcul du temps de présence se fait en cumulant les différents contrats sur les années passées.

(2) Montant de prime proportionnel au temps de présence du 01/06/18 au 31/05/19

(3) Seront assimilés à du temps de travail effectif : congés maternités-paternité-adoptions, périodes de suspension pour accident du travail, maladie professionnelle, congés payés, congés événements familiaux, stages de formation, absences dans le cadre de l'exercice d'un mandat électif.

pour l'équipe UNSA-SAMS

**Sylvain CHAZAL, Karima MOKEDDEM, Patrick HERING, Cyril COUDRAY,
Benoit NERIN, Slimane BRAIK, Gérard BOUDJEMAA, Jessica LOLOTTE,
Nicolas LEGENRE**